

Madame Mireille CHARMONT MUNET

Conseillère municipale

24 rue de l'Arvière

01510 ARTEMARE

Monsieur Roland DESCHAMPS

MAIRE

1 rue des écoles

01510 ARTEMARE

**Objet : réponse à votre courrier R+AR**

**Du 7/07/2020 : livre scolaire**

Artemare le 25 Juillet 2020

Monsieur le Maire,

Mesdames Messieurs les conseillers municipaux,

J'accuse réception de votre courrier R+AR en date du 7 juillet 2020 et reçu le 20 juillet 2020 concernant le livre scolaire remis par Monsieur BALLE à la commune d'ARTEMARE.

Je note, Monsieur le Maire que vous faites de la destination de ce livre scolaire une priorité municipale depuis votre prise de fonction et je m'en réjouis.

Votre intérêt pour cet ouvrage exceptionnel se réveille, pourtant il a été officiellement présenté 3 fois : en conseil municipal, puis lors de la journée du patrimoine, salle Meandre et enfin lors de la Fête du livre et de la lecture, salle confluence. On aurait pu espérer plus d'engouement lors de ces présentations publiques. Ce livre a fait l'objet de publications locales remarquées notamment dans le Ballad'Ain et la Voix de l'Ain : peut-être les avez-vous lues et conservées pour en compléter le dossier en mairie. Je rappelle qu'il existe une copie CD en mairie et deux documents papiers au studio Bernard à BELLEY (l'un étant réservé à Monsieur BALLE).

Je vous rappelle également ma rencontre à PARIS, à l'Elysée, avec Monsieur le Ministre, lors du dernier congrès des maires afin de m'assurer de l'intérêt de transmettre un tel document aux archives nationales plutôt que simplement départementales. Nous avons largement fait état de cette rencontre lors des conseils municipaux pour que vous ne l'ignoriez pas.

Vous me demandez expressément de répondre à vos injonctions devant l'ensemble du conseil municipal sous peine de menace de procédure à mon encontre. Vous m'avez déjà interrogée **publiquement** lors du conseil municipal du 15 juin et ma réponse sera ici strictement la même : ce

document historique a bien été envoyé au ministère de l'éducation nationale, à l'attention particulière de Monsieur Blanquer, afin qu'il soit déposé au musée de l'éducation nationale.

Avec suspicion, vous avez insisté pour savoir s'il existait une preuve de cet envoi et il vous a été répondu par l'affirmative. Aujourd'hui vous prétendez avoir demandé ces preuves au secrétariat et vous affirmez qu'il n'a pas pu vous rassurer, ce qui ne manque pas de m'étonner.

Ce courrier a été envoyé début avril 2020 et c'est moi-même qui ai posté le livre scolaire depuis la poste de BELLEY. Envoi postal financé par moi-même également.

Etant honnête avant tout autre qualité, je me dois de vous dire avoir reçu un appel du cabinet du ministre courant juin, après examen de ce livre par Monsieur Blanquer, reconnaissant dans cette réalisation « une ode à l'enseignement sous la troisième République ».

Votre courrier me donne l'occasion de partager avec vous cette reconnaissance attribuée à un ouvrage auquel vous portez maintenant intérêt et je vous en félicite.

Je pense que vous aurez loisirs à visiter le musée de l'éducation nationale à ROUEN désormais dépositaire de ce livre précieux.

J'ai bien évidemment appelé Monsieur Balle, donateur de cet ouvrage pour l'informer de cette excellente nouvelle.

La mairie doit recevoir un courrier officiel du ministère de l'éducation nationale précisant la destination de ce livre et je peux m'étonner que vous ne l'ayez pas encore reçu. J'imagine qu'à réception de ce courrier ministériel, vous saurez, Monsieur le Maire, avec la même célérité me présenter des excuses pour votre courrier du 7 juillet qui ne se justifie ni sur le fonds, ni sur la forme.

Je tiens également à vous dire, Monsieur le Maire, combien il est désagréable de devoir sans cesse revenir sur des réponses déjà données et qui attestent de ce fait du ridicule d'une situation où ma bonne foi est remise en cause avec des méthodes qui s'apparentent à du harcèlement associé à des menaces.

Aussi, pour chaque nouvelle question que vous auriez à me poser, sur ce sujet ou sur un autre, je vous demande de bien vouloir adopter une attitude de respect et de bienveillance comme cela devrait être entre chaque membre d'une même équipe municipale : je suis aujourd'hui membre de cette équipe, certes dans la minorité, mais cette minorité-là, pour sa part de représentativité électorale ne peut pas être écartée, stigmatisée, bafouée : plus de 37% de la population d'Artemare ne méritent pas ce rejet manifeste. L'intérêt général de notre commune se situe bien en dehors de ces échanges qui pourraient se régler simplement sans perte de temps, entre adultes responsables qui reconnaissent la bonne foi de leurs interlocuteurs, et surtout sans coûts supplémentaires postaux.

En cela et pour le respect du parallélisme des formes je vous envoie ce courrier en R+AR alors qu'une remise en mains propres aurait été plus adaptée et plus économe.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en mes salutations d'usage républicain

Mireille CHARMONT MUNET

Conseillère municipale